

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU 14 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatorze octobre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie, sur convocation du 08 octobre 2021, affichée le 08 octobre 2021, de Madame BONDUEL Florence, Maire, en séance ordinaire.

ORDRE DU JOUR :

Suivi d'exécution budgétaire
Evolution des taux des taxes foncières communales
Immobilisations : radar pédagogique, cuve à fioul, matériel téléphonique
Désignation d'un référent communautaire REVITALISATION
Don Groupama manifestation culturelle Esprits de la Forêt
Modification des statuts de la Communauté de communes des Loges
Rapport d'activité 2020 de la Communauté de communes des Loges
Questions diverses

Présents : Mmes et MM. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Sylvie VUILLET, Christian TOUSSAINT, Gilberte BADAIRE, Catherine FOUCAULT, Yann GOLLION, Christian AMEUR, Aurélie DAUBIN, Dominique BAUDOIN, Jonathan RÉMÉNÉ, Aurélie BLOT.

Absents donnant pouvoir: François DAUBIN à Aurélie DAUBIN, Sophie THIRET épouse ALLION à Christian TOUSSAINT, Ilona BERNY-VILFROY à Florence BONDUEL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Secrétaire de séance : Dominique BAUDOIN.

Adoption du PV de la séance du 16.09.2021. Le procès-verbal est adopté à la majorité des membres qui y étaient présents.

Il est proposé et ajouté à l'unanimité des membres présents les points suivants à l'ordre du jour : --

- Frais de garde ou d'assistance des élus
- Représentativité communautaire au Pôle d'équilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne

Suivi d'exécution budgétaire

La commission municipale finances réunie le 12.10.2021 a fait un point sur l'exécution des budgets 2021

Il est noté :

- une dérive budgétaire au niveau des comptes énergie (carburant, fioul et gaz de chauffage) liée à l'augmentation des prix.
- des dépenses d'entretien du matériel importantes liées à la remise en état de l'outillage et des engins

roulant de la collectivité

- réalisation partielle des immobilisations budgétées :

- ☛ Les travaux de sécurisation routière sur la RD 948 sont achevés.
- ☛ L'installation de la vidéosurveillance et la rénovation de l'Eglise sont commandées mais ne débiteront qu'en 2022.
- ☛ Le diagnostic du réseau d'assainissement collectif est en cours
- ☛ Le projet de renforcement du réseau de défense incendie reste en attente : des travaux sur le réseau d'eau potable doivent être réalisés en amont par le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable Bray-St Aignan / Bouzy

Délibération 2021-47 : Taux des taxes foncières communales

La commission municipale finances réunie le 12.10.2021 a étudié les perspectives d'évolution des taux des taxes foncières communales

RAPPEL de l'évolution des taux des taxes directes locales depuis 2011	2011 à 2014	2015 à 2019	2020	2021
HABITATION	11.90	12.43	// Supprimée pour résidences principales // taux gelé jusqu'en 2022	
FONCIERE SUR PROPRIETES BÂTIES	15.90	16.61	16.61	35.17 = 16.61 + 18.56 de redescente de la TFBP départementale en compensation perte TH
FONCIERE SUR PROPRIETES NON BÂTIES	80.41	83.98	83.98	83.98

RECETTES liées aux taxes directes locales	Abattements et exonérations mis en place	2019	2020	2021
HABITATION	2013 : Abattement handicapés de 10 % à base	187 758	194 385	25 009 (résidences secondaires)
FONCIERE SUR PROPRIETES BÂTIES		153 020	157 857	335 100
FONCIERE SUR PROPRIETES NON BÂTIES	1993 : exonération de 5 ans aux jeunes agriculteurs	38 766	31 978	31 660
TOTAL		= 379 544 €	= 384 220 €	= 391 769 € <i>PREVISION</i>
COMPENSATION PAR L'ETAT		+ 4 722 € compensation TH au titre exonérations sur décision Etat + 12 415 € compensation TF au titre exonérations sur décision Etat de TF	+ 6 477 € compensation TH au titre exonérations sur décision Etat + 14 066 € compensation TF au titre exonérations sur décision Etat de TF	+ 7 923 € compensation coefficient correcteur Etat + 6 701 € compensation TF au titre exonérations sur décision Etat de TF
		SOIT 396 681 €	SOIT 404 763 €	SOIT 406 391 €

Le taux des taxes communales n'a pas été augmenté par le conseil municipal depuis 2015. Malgré une conjoncture actuelle compliquée, il apparaît nécessaire d'augmenter ces taux pour faire évoluer la commune notamment avec l'agrandissement de l'école.

Simulations	Recettes attendues de + 25 000 €	Recettes attendues de + 50 000 €
Taux TFB	37.57	39.96
Taux TFNB	89.70	95.43

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 11 voix pour, 1 voix contre (Catherine FOUCAULT)
et 3 abstentions (Jean-Claude TONDU Christian TOUSSAINT)**

Décide de fixer pour 2022 le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 37.57 % de la valeur locative cadastrale et le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 89.70 % du revenu cadastral (valeur locative cadastrale diminuée d'un abattement forfaitaire de 20 %).

Travaux et Immobilisations :

1/ Radar pédagogique

Vu le projet budgété en 2021 d'installation d'un radar pédagogique route de Saint Martin d'Abbat,
Vu les devis des sociétés SOMELEC et ELAN CITE pour la fourniture, pose et mise en place de signalétique pour un radar pédagogique solaire,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de contractualiser avec la société SOMELEC pour un montant HT de 3 120 €.

2/ Station Gazole Non routier

Vu le projet budgété en 2021 d'acquisition d'une Station Gazole Non Routier pour les ateliers municipaux,
Vu les devis des sociétés BEISER ENVIRONNEMENT SAS, METHIVIER et AGRIPARTNER pour la fourniture d'une cuve de 2000 litres équipée d'une double paroi et d'un débitmètre.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de contractualiser avec la société AGRIPARTNER pour un montant HT de 1899 €.

3/ Matériel téléphonique

La fibre sera disponible sur la commune au plus tard début 2023.

Avant l'arrivée de la Fibre, les lignes téléphoniques analogiques des bâtiments communaux doivent être remplacées par de la téléphonie IP pour que le standard puisse fonctionner.

1/ La société OR-TEL (93 Noisy le sec) propose à la collectivité le renouvellement du matériel téléphonique de la collectivité (standard de 13 postes en téléphonie IP) au coût d'achat de 11 131.19 € HT / 13 357.43 € TTC avec une garantie de 5 ans.

2 / Cette même société propose un contrat d'offre opérateur d'une durée de 24 mois pour l'ensemble des

abonnements et consommations téléphoniques et internet de la collectivité au coût mensuel de 337.19 € TTC sachant que le coût moyen TTC mensuel ces 4 dernières années de l'ensemble des abonnements téléphoniques et internet de la collectivité + de la maintenance du standard téléphonique: 428.22 €

Le conseil municipal décide, à la majorité (abstentions d'Aurélia BLOT, et de Yann GOLLION, opposition de Catherine FOUCAULT) d'accepter les offres ci-dessus présentée de la société OR-TEL .

Délibération 2021-48 : Désignation d'un référent communautaire REVITALISATION

Un chef de projets revitalisation des territoires a été recruté par la Communauté de communes des Loges.

La majeure partie de son temps est consacrée aux communes de Jargeau et Châteauneuf sur Loire dans la cadre de ses missions « Opérations de Revitalisation de Territoire (ORT) et petite ville de demain ».

DEFINITION ORT : outil visant à mettre en œuvre un projet urbain, économique et social de revitalisation du territoire afin :

- *d'en améliorer l'attractivité,*
- *de lutter contre la vacance des logements et locaux commerciaux et artisanaux ainsi que contre l'habitat indigne,*
- *de réhabiliter l'immobilier de loisir,*
- *de valoriser le patrimoine bâti*
- *et de réhabiliter les friches urbaines.*

Elle se matérialise par une convention signée entre l'État, ses établissements publics concernés, un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et (tout ou partie de) ses communes membres.

Toutefois, ce programme a aussi vocation à rayonner à l'échelle des 20 communes de la Communauté de communes des Loges.

Ainsi, la Communauté de communes des Loges nous invite à désigner un référent communautaire REVITALISATION qui sera amené à participer aux réunions de travail à ce sujet.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Désigne Florence BONDUEL référent communautaire REVITALISATION.

Délibération 2021-49 : Frais de garde ou d'assistance des élus

Les élus locaux, pour se rendre disponibles afin de participer à certaines réunions obligatoires, peuvent être amenés à engager des frais de garde d'enfants ou des frais d'assistance (personnes âgées, handicapées ou ayant besoin d'une aide personnelle à leur domicile).

La loi engagement et proximité a prévu que l'Etat prenne en charge ces frais dans les communes de moins de 3.500 habitants. Le décret du 30 juillet 2020 précise les modalités de la prise en charge de ces frais par les communes et du remboursement par l'Etat.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Dit que les élus peuvent dans ce cadre être remboursés pour des enfants de moins de 16 ans, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, ou des personnes ayant besoin d'une aide personnelle dont la garde par les élus à leur domicile est empêchée par la participation à une réunion

Dit que les élus doivent fournir pour y prétendre:

- **un contrat de travail et bulletin de salaire de la personne employée**
- **une attestation sur l'honneur de reste à charge réel, déduction faite de toutes aides financières et de tout crédit ou réduction d'impôts dont l'élu bénéficie par ailleurs**

Délibération 2021-50 : Don Groupama manifestation culturelle « Esprits de la Forêt »

Vu l'article L. 2242-1 du Code général des collectivités territoriales prévoyant que « *Le conseil municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune* ».

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Accepter le don de la société Groupama de 200 €.

Dit que ces recettes seront affectées à l'organisation de la manifestation culturelle « Esprits de la Forêt » prévue les 17 octobre 2021.

Prend note que ce don n'est pas affecté de charge.

Délibération 2021-51 : Modification des statuts de la Communauté de communes des Loges

Le conseil communautaire, lors de sa séance du 27 septembre 2021, a modifié ses statuts :

- Transfert du siège social de Jargeau à Châteauneuf sur Loire
- Remplacement de la notion de compétence « optionnelle » par compétence « supplémentaire »
- Renomination des Relais Assistantes Maternelles en Relais Petite Enfance

Après s'être fait présenter les nouveaux statuts,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Acte les nouveaux statuts de la Communauté de communes des Loges qui sont joints à la présente délibération.

Délibération 2021-52 : Rapport d'activité 2020 de la Communauté de communes des Loges

Le conseil communautaire, lors de sa séance du 27 septembre 2021, a pris acte du rapport d'activité 2020 de la Communauté de communes des Loges

Après s'être fait présenter le rapport d'activité 2020 de la Communauté de communes des Loges,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Prend acte du rapport d'activité 2020 de la Communauté de communes des Loges joint à la présente délibération.

Délibération 2021-53 : Représentativité communautaire au Pôle d'équilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne

Par délibération 2021-05 du 23.03.2021, le conseil municipal a proposé à la communauté de communes des Loges de désigner FOUCAULT Catherine, représentant communautaire titulaire au PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne et François DAUBIN, représentant communautaire suppléant au PETR Forêt d'Orléans Loire.

Cette proposition a été validé par le conseil communautaire réuni le 28.06.2021.

Etant entendu que Catherine FOUCAULT souhaite se désengager de cette fonction,

Vu la candidature de Christian TOUSSAINT,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Propose à la communauté de communes des Loges de désigner Christian TOUSSAINT, représentant communautaire titulaire au PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne.

Le suppléant reste inchangé.

Questions diverses

Manifestations culturelles

- Des spectacles de bonne qualité ont été présentés lors du festival d'arts de rue « Bulles de Cirque » les 24 et 25 septembre dernier. La collectivité enregistre un nombre de spectateurs un peu moindre qu'aux éditions précédentes.

- la Manifestation les « Esprits de la Forêt » aura lieu ce dimanche 17 septembre 2021.

Le conseil communautaire a validé le projet de territoire qui sera présenté à l'assemblée lors de la prochaine séance.

Commissions municipales de travail à venir :

- Finances : mardi 30 novembre 2021 - 20h30

Objet : Tarifs municipaux 2022, prévision résultats budgétaires 2021

-Sport, culture, vie associative, communication : jeudi 28 octobre 2021 – 20h30

Objet : bulletin municipal 2022, Festival arts de rue 2022, Bilan Esprits de la Forêt

Le comité des Fêtes a annoncé le maintien de l'organisation du Marché de Noël.

Prochaine séance le mardi 9 novembre 2021.

La séance est close à 23h40.

Compte-rendu affiché en Mairie le 22 octobre 2021.

Dominique BAUDOIN.